

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2025
Délibération n°2025 – 06 – 02

Nombre de Conseillers :

En exercice : 08
Présents : 07
Votants : 07

L'an deux mille vingt cinq
Le vingt-quatre juin à 19 :00
Le Conseil Municipal de la Commune de
SAINT LAURENT SUR OUST
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence
de Monsieur Michel BERTHET, Maire.

Date de convocation : 12/06/2025

Présents : BERTHET Michel, PERRET Morgane, BRULE Corinne, LE GOFF Tony,
ASFEZ Peggy, MICHEL Rémi, DESFONTAINE Gilles

Absents : Thomas GUILLEMOT

Vote

<i>Pour :</i>	7
<i>Contre :</i>	0
<i>Abstention :</i>	0

MME Corinne BRULE a été élue secrétaire de séance.

OBJET :Nomination agent recenseur et coordinateur recensement 2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le recensement de la population sera effectué sur la commune de Saint Laurent sur Oust sera effectué du 16 janvier au 15 février 2026.

Il faut donc procéder à la nomination du coordinateur communale et de l'agent recenseur.

Monsieur le Maire propose, après en avoir parlé avec les intéressés, de retenir en tant qu'agent recenseur et coordinatrice Marie Curial, secrétaire de mairie.

Mme Marie CURIAL percevra pour cette mission une indemnité, soit le montant total de la dotation forfaitaire versée à la commune au titre de l'enquête de recensement 2026.

Fait et délibéré à St Laurent sur Oust
le 24/06/2025

Certifié exécutoire

Le Maire
Michel BERTHET

